



Syndicat National des Collèges et des Lycées

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 5 mars 2021

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Suite à la parution au Bulletin Officiel n° 8 du 25 février 2021 d'une note de votre ministère portant sur l'organisation des épreuves du baccalauréat 2021, nous avons découvert que « *les évaluations ponctuelles prévues au titre du contrôle continu pour les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat et les candidats inscrits au CNED se dérouleraient à compter du 10 mai 2021.* »

Or, les candidats inscrits au CNED en classe complète réglementée sont élèves dans un établissement public. Ils ont par conséquent un bulletin scolaire avec des relevés de notes qui permettent l'attribution d'une note de contrôle continu représentatif des devoirs rendus. Leur situation n'est pas comparable à celle des candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, ni à celle de candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privé hors contrat.

Nous craignons qu'une confusion ait été faite à ce niveau avec les candidats inscrits en classe **non réglementée** au CNED et s'inscrivant au baccalauréat en candidat libre.

Il a par ailleurs été officiellement annoncé que les candidats qui suivent classiquement les cours de lycée se verraient évalués pour les enseignements communs par des notes de contrôle continu. Une exception serait donc faite au dispositif réglementaire de l'organisation du baccalauréat pour les élèves inscrits au CNED en classe complète réglementée.

Il serait parfaitement injuste de ne pas évaluer les lycéens en classe réglementée du CNED de la même manière que les autres lycéens, d'autant qu'un grand nombre d'entre eux sont scolarisés dans ce dispositif pour raisons médicales.

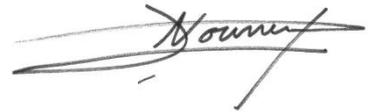
Ce serait une discrimination supplémentaire, qui viendrait s'ajouter à celles que ces élèves subissent déjà dans la crise sanitaire actuelle qui leur interdit par exemple des déplacements sur des sites à risques ou impose le port du masque durant le temps des épreuves. Cette information est de plus communiquée à quelques semaines des épreuves, alors que les élèves en lycées sont pour leur part informés des conditions d'évaluation les concernant depuis la fin de l'année dernière.

Beaucoup de ces élèves sont en souffrance et subissent un stress accru suite à la publication de cette note de service. Ils se sentent oubliés de vos services auprès desquels ils ne trouvent aucune écoute.

C'est pourquoi, monsieur le Ministre, le Syndicat National des Collèges des Lycées vous demande de réévaluer la situation de ces élèves et d'aligner pour eux les modalités d'évaluation des enseignements communs sur le modèle du contrôle continu retenu pour les autres lycéens, comme cela a pu être acté pour les enseignements de spécialité.

En espérant que notre demande recevra une écoute favorable, nous restons, monsieur le Ministre, en attente de votre réponse.

Pour le SNCL,
Norman GOURRIER



Secrétaire général